

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220301-07-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY
SEANCE DU 1^{er} mars 2022

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	11	11

Date de convocation
23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIOUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Pascal BARTOSIK, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ZAE Haute Epine à Saizerais – Annulation de la vente d'un terrain à la SCI CHAINOU

N° de délibération : 7

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Par délibération n°6 en date du 18 mai 2021, le bureau délibératif du Bassin de Pompey validait la cession des lots 3, 16 et 18 à la SCI CHAINOU, pour disposer d'une emprise de 10 254 m² sur la ZAE Haute Epine à Saizerais sur laquelle il était envisagé la création d'espaces de bureaux, d'un atelier et de locaux d'activités sur ces espaces.

Or, le projet ayant évolué (présence d'un équipement type concasseur et scalpeur avec stockage de matériaux en extérieur) et entraînant le risque d'un impact non négligeable en termes d'activités sur les parcelles voisines du site d'activité et des riverains résidant à proximité, un échange avec son gérant a été engagé débouchant sur un accord entre les parties conduisant à l'arrêt du projet tel que présenté initialement.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'annuler la délibération prise le 18 mai 2021 et d'annuler la cession des lots 3, 16 et 18 de la ZAE Haute Epine à Saizerais.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Accusé de réception en préfecture
054245400601-20220301-07-DE
Date de réception : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°6 du 18 mai 2021 décidant la vente d'un terrain de 10 254 m2 à la SCI CHAINOU, destinée à la construction d'un bâtiment et d'espaces d'activités.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC